



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 28 JUIN 2018 À 18 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 34
absents représentés : 18
absents : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Benoît DARETS, Arnaud PINATEL, Nicole CHUSSEAU, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Lionel CAMBLANNE, Henri ARBEILLE, Christine BENOIT, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Éric COUREAU, Anne-Marie DAUGA, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Christine GAYON, Chantal JOURAVLEFF, Éric KERROUCHE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Michel PENNE, Jérôme PETITJEAN, Christine TOULAN ARRONDEAU.

Absents représentés :

M. Francis BETBEDER est suppléé par Mme Nathalie VALENTIN, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, M. Xavier GAUDIO a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, Mme Delphine BART a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Cécile CROCHET a donné pouvoir à M. Arnaud PINATEL, M. Fabrice DATCHARRY a donné pouvoir à Mme Nicole CHUSSEAU, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, Mme Nathalie DECOUX a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DAUGA, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à Mme Nelly BÉTAILLE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Michel PENNE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, Mme Françoise TROCCARD a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Jean-Louis VILLENAVE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN.

Absentes :

Mesdames Nathalie CASTETS et Catherine COLL.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle MAINPIN.

OBJET : CULTURE - SPORTS - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE AYGUEBLUE - MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE PAR VOIE D'AVENANT À LA CONVENTION (AVENANT N° 8)

Rapporteur : Monsieur Benoît DARETS

Aux termes de l'article 23 de la convention de délégation de service public (DSP) conclue le 11 juillet 2012 avec la Société Vert Marine « VM 40230 », les tarifs sont proposés chaque année par le délégataire au mois d'avril et font l'objet d'une homologation de l'autorité délégante au plus tard le 30 juin de l'année concernée, avant leur mise en application au 1^{er} septembre.

Ces tarifs sont intégrés à l'annexe 4 de la convention de délégation de service public, qui reprend la grille tarifaire générale de l'équipement. Toutes les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Les nouvelles propositions tarifaires au titre de l'indexation annuelle sont retracées dans la grille ci-annexée.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, notamment l'article 7.4 relatif à la construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

VU l'intérêt communautaire de la compétence en matière d'équipements culturels et sportifs, telle que définie par délibération du conseil communautaire en date du 27 septembre 2016 puis modifiée par délibération en date du 2 mai 2017 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 juin 2012 approuvant le choix de la société Vert Marine comme délégataire pour l'exploitation du centre aquatique communautaire Aygueblue et la convention de délégation de service public pour une durée de six ans à compter du 20 septembre 2012 ;

VU la convention de délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique Aygueblue conclue le 11 juillet 2012 avec la Société VM 40230, notamment son article 23 relatif aux tarifs et révision ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 13 février 2013, 19 septembre 2013, 24 juin 2014, 4 juin 2015, 28 juin 2016, 27 septembre 2016 et 27 juin 2017, portant approbation des avenants n° 1 à n° 7, relatifs à la modification de la grille tarifaire, en annexe 4 de la convention de délégation de service public ;

VU la proposition de modification de la grille tarifaire du délégataire de service public ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :


- d'approuver les propositions de tarifs applicables à compter du 1er septembre 2018, telles qu'annexées à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet d'avenant n° 8 s'y rapportant,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tous documents se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 29 juin 2018

 Le président,
Pierre Froustey

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE « AYGUEBLUE »

AVENANT N° 8

OBJET : AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) RELATIVE À LA MODIFICATION DE L'ANNEXE 4 - GRILLE TARIFAIRE

ENTRE :

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dont le siège social se situe allée des Camélias - BP44 - 40231 Saint-Vincent de Tyrosse, représentée par son Président, Monsieur Pierre Froustey, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil communautaire en date du 2018 ci-après dénommé « l'autorité délégante »,

ET :

La société VM 40230, dont le siège social se situe Parc d'activité Atlantisud - Centre aquatique Aygueblue - 40230 St-Geours-de-Maremne, représentée par son Président, Monsieur Thierry Chaix, ayant tous pouvoirs pour ce faire, ci-après dénommé « le délégataire »,

IL EST EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Le présent avenant a pour objet de modifier la grille tarifaire visée à l'annexe 4 - détermination des différents droits d'accès afin de prendre en compte les nouvelles propositions du délégataire, au titre de l'indexation annuelle prévue à l'article 23 de la convention de délégation de service public.

Ces tarifs sont intégrés à l'annexe 4 de la convention de délégation de service public reprenant la grille tarifaire générale de l'équipement. Ils entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2018.

Toutes les autres clauses de la convention demeurent inchangées dès lors qu'elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Il appartiendra au délégataire de mettre en place le fonctionnement adapté à l'application de ces tarifs.

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le

Pour Maremne Adour Côte-Sud

Pour la société VM 40230

Le Président, Pierre Froustey

Le Président, Thierry CHAIX

VM 40230 - Grille tarifaire Aygueblue Indexation septembre 2018				
PRESTATIONS PUBLIQUES	Tarifs 2017	Proposition 2018	Delta €	Delta %
Espace Aquatique				
Entrée adultes	4,96 €	5,00 €	0,04 €	0,74%
Entrée - 14 ans	3,43 €	3,45 €	0,02 €	0,63%
Enfants - de 3 ans	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Carte famille	26,40 €	26,65 €	0,25 €	0,93%
Entrée famille adultes	2,51 €	2,55 €	0,04 €	1,70%
Entrée famille réduite	1,74 €	1,75 €	0,01 €	0,59%
Carte 12 entrées	49,74 €	50,20 €	0,46 €	0,93%
Carte 12 entrées - 14 ans	34,18 €	34,50 €	0,32 €	0,93%
Carte 12 entrées réduites	41,45 €	41,85 €	0,40 €	0,97%
Carte 12 entrées - 14 ans réduites	28,40 €	28,70 €	0,30 €	1,06%
Carte 12 entrées famille	38,33 €	38,70 €	0,37 €	0,98%
Carte 10 heures	32,65 €	32,95 €	0,30 €	0,93%
Carte 10 heures - 14 ans	22,26 €	22,50 €	0,24 €	1,08%
Pass été (Enfants /Adultes) carte valable du 1er Juillet au 31 Août)	37,30 €	37,65 €	0,35 €	0,93%
CARTE PASS Aquatic	16,48 €	16,65 €	0,17 €	1,05%
Espaces Balnéo et Fitness				
Carte de 12 entrées Fitness	113,95 €	115,05 €	1,10 €	0,96%
Trimestre Fitness (date à date)	98,96 €	99,90 €	0,94 €	0,95%
Annuel Fitness (date à date)	274,52 €	277,20 €	2,68 €	0,97%
Entrée Espace Aquatique + Balnéo	8,49 €	8,60 €	0,11 €	1,25%
Entrée Balnéo (abonnés PASS)	4,86 €	4,90 €	0,04 €	0,80%
Entrée Espace Aquatique + Balnéo + Fitness	13,66 €	13,80 €	0,14 €	1,01%
Carte 12 entrées Espace Aquatique + Balnéo	84,53 €	85,35 €	0,82 €	0,97%
Carte 12 entrées Espace Aquatique + Balnéo + Fitness	136,72 €	138,05 €	1,33 €	0,97%
Activités (Bébés nageurs, cours de natation, Aquaphobie..)				
Séance	9,42 €	9,50 €	0,08 €	0,90%
Trimestre***	99,47 €	100,45 €	0,98 €	0,98%
Annuel***	237,22 €	239,55 €	2,33 €	0,98%
Carte 12 séances BB Nageurs	96,86 €	97,80 €	0,94 €	0,97%
Annuel 2ème Abonnement	204,06 €	206,05 €	1,99 €	0,97%
Annuel 3ème Abonnement	191,68 €	193,55 €	1,87 €	0,98%
Activité Anniversaire	9,62 €	9,70 €	0,08 €	0,83%
Stage vacances	44,57 €	45,00 €	0,43 €	0,97%
Cours d'Aquabiking	14,28 €	14,40 €	0,12 €	0,87%
Carte 12 entrées Aquabiking	141,94 €	143,30 €	1,36 €	0,96%
CARTE PASS Aquaform (espace Aquatique + Aquagym)	37,81 €	38,20 €	0,39 €	1,02%
CARTE PASS Wellness (Espace Aquatique + Balnéo)	27,02 €	27,30 €	0,28 €	1,05%
CARTE PASS Matin (espace Aquatique + Aquagym avant 14h + Balnéo)	37,81 €	38,20 €	0,39 €	1,02%
CARTE PASS Liberté (espace Aquatique + Aquagym + Balnéo + Fitness)	48,51 €	49,00 €	0,49 €	1,01%
SCOLAIRES (créneau/classe)				
1 ^{er} degré, 2 classes en simultané (maternelles + primaires)	150,44 €	151,90 €	1,46 €	0,97%
1 ^{er} degré, 4 classes en simultané (maternelles + primaires)	83,36 €	84,15 €	0,79 €	0,95%
2 nd degré, 2 classes en simultané (collèges + lycées)	201,30 €	203,25 €	1,95 €	0,97%
2 nd degré, 3 classes en simultané (collèges + lycées)	141,84 €	143,20 €	1,36 €	0,96%
CLUBS / ASSOCIATIONS				
Location horaire Espace Fitness Club	22,98 €	23,20 €	0,22 €	0,98%
Bassin sportif (ligne d'eau/heure)	23,08 €	23,30 €	0,22 €	0,96%
Bassin d'apprentissage (3/4 heure)	73,53 €	74,25 €	0,72 €	0,98%
Mise à disposition d'un MNS (1 heure)	31,62 €	31,95 €	0,33 €	1,03%
Mise à disposition MACS équipement une journée	1 046,36 €	1 056,55 €	10,19 €	0,97%
GROUPES / CE				
Groupes/ALSH enfants	2,81 €	2,85 €	0,04 €	1,27%
Groupes/ALSH adultes , public handicapé	4,14 €	4,20 €	0,06 €	1,33%
Comités d'entreprise Adultes espace aquatique - carnet de 50 entrées	202,02 €	204,00 €	1,98 €	0,98%
Comités d'entreprise Enfants (espace aquatique - carnet de 50 entrées)	136,72 €	138,05 €	1,33 €	0,97%
Comités d'entreprise Adultes (espace aquatique + Balnéo - carnet de 50 entrées)	347,03 €	350,40 €	3,37 €	0,97%
Comités d'entreprise Adultes (espace aquatique + Balnéo + Fitness - carnet de 50 entrées)	562,56 €	568,05 €	5,49 €	0,98%
Carte CE 12 entrées enfants	32,65 €	32,95 €	0,30 €	0,93%
Carte CE 12 entrées adultes	48,15 €	48,60 €	0,45 €	0,93%
Carte CE 12 entrées (espace aquatique+Fitness+BE)	109,30 €	110,35 €	1,05 €	0,96%
Carte CE 12 activités BB nageurs	82,28 €	83,10 €	0,82 €	1,00%
Trimestre Fitness date à date	76,65 €	77,40 €	0,75 €	0,98%
Activité Aquagym unité	7,37 €	7,45 €	0,08 €	1,11%
ADHESIONS CARTES PASS				
Carte PASS Aquatic	31,62 €	31,95 €	0,33 €	1,03%
Carte PASS Liberté	73,53 €	74,25 €	0,72 €	0,98%
Autres cartes PASS	73,53 €	74,25 €	0,72 €	0,98%